

Etablissements	Musée du Louvre et Centre des monuments nationaux	Etablissement public du musée d'Orsay et musée de l'Orangerie et établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles
----------------	---	---

Délégation au 1 ^{er} avril 2019		
Transfert actes de gestion relatifs à	Organisation matérielle des concours et recrutements sans concours en ce qui concerne les adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage : fixation des dates et lieux des épreuves, réservation des locaux nécessaires, nomination des jurys, gestion des candidatures et du déroulement des épreuves ;	Organisation matérielle des concours et recrutements en ce qui concerne les adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage : fixation des dates et lieux des épreuves, réservation des locaux nécessaires, nomination des jurys, gestion des candidatures et du déroulement des épreuves ;
	Pré liquidation des traitements et constatation de service fait, liquidation, et demande de mise en paiement	
	Attribution individuelle des primes et indemnités	
	Attribution de la prime spéciale d'installation	
	Attribution des frais de changement de résidence	
	Attribution des prestations facultatives d'action sociale	
	Arrêtés individuels d'avancements d'échelon et de grade	
	Mise à disposition et réintégration à l'issue de cette position	
	Disponibilité d'une durée inférieure ou égale à trois mois et réintégration à l'issue de cette position	
	Mise en congé parental et réintégration à l'issue de cette position	
	Actes relatifs aux congés suivants et à la réintégration à l'issue de ces congés	Actes relatifs aux congés suivants et à la réintégration à l'issue de ces congés
	a) congé de maladie ordinaire ;	
	b) congé de longue maladie ;	
	c) congé de longue durée ;	
	d) congé pour maternité ou pour adoption ;	
	e) congé de paternité et d'accueil de l'enfant ;	
	f) congé de présence parentale ;	
	g) congé de formation professionnelle ;	
	h) congé pour formation syndicale ;	h) congé pour formation syndicale ;
	i) congé avec traitement dans les conditions fixées au 7bis de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;	i) congé avec traitement dans les conditions fixées au 7bis de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;
j) congé pour participer aux activités définies au 8° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;	j) congé pour participer aux activités définies au 8° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;	
k) congé de solidarité familiale ;		
l) congé prévu au 10° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;	l) congé prévu au 10° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;	
m) congé dans les conditions fixées au 11° de de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;	m) congé dans les conditions fixées au 11° de de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;	
n) congé bonifié ;		
Décisions d'imputabilité au service des accidents de travail		
Attribution des autorisations de travail à temps partiel de droit, sur autorisation et pour raison thérapeutique, modification de la quotité de travail et réintégration à plein temps		
Attribution des autorisations spéciales d'absence prévues à l'article 13 du décret du 28 mai 1982 susvisé	Attribution des autorisations spéciales d'absence prévues à l'article 13 du décret du 28 mai 1982 susvisé	
Attributions des autorisations d'exercice des fonctions en télétravail en application du décret du 11 février 2016 susvisé	Attributions des autorisations d'exercice des fonctions en télétravail en application du décret du 11 février 2016 susvisé	
Attribution des autorisations d'un cumul d'activités en application du décret du 27 janvier 2017 susvisé	Attribution des autorisations d'un cumul d'activités en application du décret du 27 janvier 2017 susvisé	
Sanctions disciplinaires du premier groupe	Sanctions disciplinaires du premier groupe	
Décision de suspension en cas de faute grave qu'il s'agisse d'un manquement aux obligations professionnelles ou d'une infraction de droit commun	Décision de suspension en cas de faute grave qu'il s'agisse d'un manquement aux obligations professionnelles ou d'une infraction de droit commun	

Musée du Louvre et Centre des monuments nationaux	Etablissement public du musée d'Orsay et musée de l'Orangerie et établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles
---	---

Délégation complémentaire au 1 ^{er} janvier 2020	
Transfert actes de gestion relatifs à	Pré liquidation des traitements et constatation de service fait, liquidation, et demande de mise en paiement
	Attribution individuelle des primes et indemnités
	Attribution de la prime spéciale d'installation
	Attribution des frais de changement de résidence
	Attribution des prestations facultatives d'action sociale
	Arrêtés individuels d'avancements d'échelon et de grade
	Mise à disposition et réintégration à l'issue de cette position
	Disponibilité d'une durée inférieure ou égale à trois mois et réintégration à l'issue de cette position
	Mise en congé parental et réintégration à l'issue de cette position
	Actes relatifs aux congés suivants et à la réintégration à l'issue de ces congés
	a) congé de maladie ordinaire ;
	b) congé de longue maladie ;
	c) congé de longue durée ;
	d) congé pour maternité ou pour adoption ;
	e) congé de paternité et d'accueil de l'enfant ;
f) congé de présence parentale ;	
g) congé de formation professionnelle ;	
k) congé de solidarité familiale ;	
n) congé bonifié ;	
Décisions d'imputabilité au service des accidents de travail	
Attribution des autorisations de travail à temps partiel de droit, sur autorisation et pour raison thérapeutique, modification de la quotité de travail et réintégration à plein temps	